

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Voir en 2^e page, la dépêche de notre correspondant parisien.

L'AFFAIRE ESTERHAZY

L'affaire Dreyfus s'embrouille de plus en plus, et chaque jour apporte des éléments nouveaux qui compliquent le problème et en retardent la solution. Pourtant, il semble qu'avec un peu de logique on arriverait aisément à ne pas pe dre le fil, et à distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires. Essayons ce triage.

Le capitaine Dreyfus a été condamné, en 1894, sur la production d'un bordereau écrit de sa main, et contenant la preuve d'une trahison.

En 1897, on déclare que ce bordereau a été écrit non pas par Dreyfus, mais par le commandant Esterhazy. Celui-ci reconnaît que, entre son écriture et celle du bordereau, il y a une ressemblance effrayante. En même temps on publie des lettres, écrites en 1882, par le commandant, reconnues vraies par lui, sauf une, et qui prouvent que cet officier était un officier peu recommandable.

Supposez maintenant, que le condamné de 1894, au lieu de s'appeler Dreyfus, se soit appelé Dubois ou Durand; supposez, en outre, que l'autre officier, au lieu de porter un titre et d'être apparenté à... (laissons encore le nom!) soit simplement M. Dupont, officier de fortune et, cette double considération d'antisémitisme et de parenté écartée, voici, exactement ce qui se serait passé:

M. le général de Pellieux, sur la simple comparaison des lettres et du bordereau, aurait demandé l'arrestation provisoire de M. Esterhazy-Dupont, aurait saisi des experts en écriture et, sur leurs conclusions, aurait rédigé son rapport qu'il aurait transmis à M. le général Saussier. Ce rapport aurait constaté, sans doute, ce que tout le monde sait maintenant, à savoir la complète identité des écritures des lettres et du bordereau, et M. Esterhazy aurait à établir qu'il est innocent.

Mais ceci innocenterait-il Dreyfus? Oui, si le bordereau a été la seule pièce à conviction, non, s'il y a eu d'autres chefs d'accusation. Mais, tandis qu'on connaît le bordereau, on ignore les autres crimes, de sorte que l'opinion publique s'inquiète et devient fébrile.

La responsabilité entière de cette faute incombe au gouvernement. Il a manqué à la fois de décision et de fermeté. J'ajoute, pour ceux qui savent lire entre les lignes; que n'importe quel gouvernement aurait été dans l'embarras où s'est trouvé le cabinet actuel, du chef de la parenté d'Esterhazy.

En tout cas, l'heure des atermoiements est passée. Les petites ficelles et les roueries ne sont plus de mise. Il faut agir et vite. Nous ne savons pas si Dreyfus est innocent, mais nous savons qu'Esterhazy « voudrait sabrer les Français à la tête d'un régiment de hulans. » Nous réclamons au moins la réunion d'un conseil d'enquête, contre cet officier.

Après, on verra à réviser le procès Drey-

fus, s'il y a lieu, et surtout à questionner le commissaire de police Aymard, qui, d'après une version, poussait M^{me} de Boulancy à détruire les lettres révélatrices qu'elle avait en sa possession. De qui donc M. Aymard avait-il reçu des ordres aussi singuliers? Qui donc avait envoyé le commandant Pauffin de Saint-Morel chez Rochefort? Qui donc, — comme le demande Clémenceau, — protège Esterhazy! Ce qui, — dont nous comprenons l'ennui, — aurait bien dû penser que tout se sait, et que tout devient public un jour, — et son nom, comme le reste.

Nous désirons que le gouvernement se ressaisisse et que, sans peser sur la décision des juges, il ne mette plus des bâtons dans les roues de l'instruction. C'est tout ce qu'on lui demande. L'agitation a assez duré et il serait désastreux que la comi-tragédie du Panama recommençât.

Un renseigné.

La Crise Ministérielle

M. Milliard, sénateur de l'Eure, a été choisi pour remplacer M. Darlan au ministère de la Justice.

M. Milliard est un républicain modéré.

*** Lettre au président de la gauche démocratique

Dans notre dernier numéro, nous avons montré qu'une rectification avait été opérée dans l'ordre du jour Tillaye.

M. Baduel, sénateur, vient d'écrire à ce sujet à M. Peytral, président de la gauche démocratique du Sénat.

Il réclame la convocation de leur groupe afin de demander des explications à qui de droit.

— Des explications, acceptées du reste par les sénateurs, ont été fournies hier par M. Loubet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 décembre

La Chambre discute le budget des beaux-arts.

Les chapitres 1 et 2 sont adoptés. Sur le chapitre 3, M. Couyba présente un amendement tendant à une réduction de 17.500 fr., réduction devant entraîner la suppression de la censure.

Cet amendement est rejeté à mains levées. M. Ernest Bérard demande une augmentation de 10.000 fr. en faveur de l'école des beaux-arts de Lyon. Cet amendement est repoussé.

M. Michon développe un amendement tendant à la totale suppression des subventions théâtrales. Repoussé.

M. Chauvin propose une augmentation de 100.000 francs pour créer des bons de théâtre gratuits qui seraient mis à la disposition du peuple. Repoussé par 385 voix contre 95.

Le chapitre 19 est augmenté de 15.000 fr. pour les concerts populaires.

La suite de la discussion est renvoyée à une date ultérieure.

Séance du 3 Décembre

La Question des octrois

M. Jules Guesde demande l'adjonction des denrées alimentaires dans l'énumération des produits visés par le § 1^{er} de l'article 1^{er}. Cet amendement est repoussé par 373 voix contre 135.

M. Baron combat le § 2, et propose un amendement qui est repoussé par 397 contre 114.

Les articles 2 et 3 sont votés après une courte discussion.

L'article 4 détermine les taxes de remplacement auxquelles les communes pourront re-

courir. Après l'intervention de M. Georges Berry, le § 1^{er} de l'article 4 est voté.

M. Bepmale demande le renvoi à la commission du § 2, qui prévoit un droit de licence supplémentaire à la charge des débitants de boissons et d'un droit proportionnel sur la valeur des locaux occupés. Ce renvoi est repoussé par 400 voix contre 142.

L'article 4 et les derniers articles de la loi sont ensuite adoptés.

L'ensemble est adopté par 513 voix contre 4.

Sénat

Séance du 3 Décembre

M. le président Loubet prend la parole pour expliquer l'erreur qui a dénaturé à l'Officiel l'ordre du jour Tillaye.

Cette erreur est d'après lui imputable à un sténographe et à la négligence d'un fonctionnaire chargé de collationner les textes.

L'incident est clos.

M. Thézard dépose une proposition tendant à modifier la loi sur la presse.

Le Sénat renvoie à huitaine le projet inscrit à l'ordre du jour sur le régime des alcools dénaturés.

INFORMATIONS

L'ordre du jour Tillaye

Le groupe de l'union républicaine s'est réuni au Sénat, sous la présidence de M. Demôle. Il a décidé, si l'incident, annoncé pour le début de la séance au sujet de la modification apportée à l'ordre du jour Tillaye, amène son président à prendre part au débat, de présenter un ordre du jour de confiance dans la politique du gouvernement.

Le groupe de la gauche républicaine, réuni sous la présidence de M. Faye, a pris une résolution identique.

Le groupe de la gauche démocratique, réuni sous la présidence de M. Peytral, a décidé de demander une rectification au procès-verbal et de prendre acte de la déclaration qui sera faite par le président du Sénat.

Cérémonie patriotique

La cérémonie commémorative annuelle de la bataille du 2 décembre 1870, qui eut pour théâtre le village et la plaine de Loigny, a eu lieu en cette localité.

Toute la matinée, de nombreux visiteurs ont afflué des divers points de la région, Chartres, Patay, Orléans, etc., et se sont succédé dans de pieuses visites aux morts qui reposent dans la plaine sous divers mausolées.

A 10 heures, un service funèbre a été célébré dans la superbe église de Loigny. A l'issue de la cérémonie la foule a visité le tombeau du général de Sonis et l'ossuaire où sont déposés les restes de 1.300 combattants.

Nouveau syndicat de journalistes

Les journaux traitant les questions de politique étrangère dans la presse parisienne se sont constitués en syndicat et ont procédé à la formation du bureau.

Ont été élus :

Président; M. Saissy; vice-présidents, MM. Alphonse Humbert et de Mangny; secrétaire-général, M. Breviaire; secrétaires MM. Hess et Gelys; syndics, MM. H. Galli, Leudot, Robbe et Amouretti.

Siège provisoire: 50, boulevard Hausmann.

Les noces d'or du général Billot

A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée au service du général Billot, ministre de la guerre, le général baron Frederichsz, aide de camp général de l'em-

pereur de Russie, agent militaire à l'ambassade impériale, s'est présenté au ministère de la guerre et a été reçu en audience par le général Billot, à qui il a communiqué une dépêche du général Vannovsky, ministre de la guerre de Russie.

Le général Billot a adressé au général Vannovsky un télégramme en réponse à cette dépêche.

À l'Hotel Continental

M. Henry Boucher, ministre du commerce, des postes et télégraphes, assistera ce soir à l'hôtel Continental, au banquet et à la fête artistique organisés par le comité d'administration de la Réunion des jurys et comités des Expositions universelles.

Perquisition dans une imprimerie

Sur commission rogatoire du juge d'instruction M. Meyer, le commissaire aux délégations M. Martiu a opéré une perquisition dans une imprimerie de la rive gauche, où il a saisi cinq cents exemplaires d'une carte des chemins vicinaux éditée par la maison Hachette. Cette carte ne doit être tirée que sur papier estampillé par le ministre de l'intérieur, et, ces temps derniers l'on s'était aperçu que de nombreuses feuilles étaient vendues sans avoir été soumises à cette formalité. De la la perquisition.

Mission Française en Chine

On mande d'Hong-Kong au Times: Une mission française composée de trois officiers appartenant à l'armée de terre et de deux ingénieurs de l'Etat va partir prochainement du Tonkin. Elle se rend dans la province chinoise du Yunnan pour y faire des études. L'objet de cette mission est d'étudier la route qui conduit à Yunnan-Fou. L'expédition sera absente trois ans.

Inspecteurs primaires

Une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'inspection des écoles primaires s'ouvrira pour toute la France, le mardi 15 février 1898. Les candidats, aspirants et aspirantes pourront se faire inscrire dans les départements, à l'inspection académique; à Paris à la Sorbonne, jusqu'au 16 janvier 1898.

Réhabilitation de l'instituteur Pierre Vaux

La chambre criminelle de la cour de cassation s'occupe de la réhabilitation de l'instituteur Pierre Vaux et de son présumé complice Petit.

M. le conseiller Sevestre a lu son rapport qui est très documenté. Il rappelle tous les faits de cette erreur judiciaire, expose clairement que l'infortuné Pierre Vaux a été absolument victime, en 1852, de ses sentiments républicains.

Le Conflit Créco-Turc

Le gouverneur de la Crète

On mande de Constantinople au Standard:

« A la réunion des ambassadeurs tenue mardi, le représentant de la Russie a proposé trois candidatures pour le poste de gouverneur provisoire de la Crète. Ce sont Mavrogenibey, ancien ministre à Washington; Karatheodori effendi, conseiller d'Etat, et, plus spécialement, M. Petrovitch, qui est parent du prince de Montenegro ».

D'autre part, on télégraphie de Constantinople au Times:

« Les ambassadeurs ont rejeté les candidatures de Mavrogeni bey et de Karatheodori effendi, proposées par la Russie. Ils n'ont

pas pris de décision au sujet de celle de M. Petrovitch »

Troubles en Autriche

Il s'est produit de nouveaux pillages dans la ville de Weinberge. La police s'est vue forcée de faire usage de ses revolvers. La foule a démolé tout l'intérieur d'une maison de la vieille ville. La police à cheval a dispersé les pillards.

On signale également de nouveaux pillages dans le faubourg de Zizkow. La troupe a dû intervenir. La loi martiale a été solennellement proclamée dans la ville.

Grève imminente

On mande de Londres :

On craint d'être à la veille d'une grève des employés de chemins de fer, qui, sur les conseils des Trades'Unions, cesseraient leur travail aux environs de la Noël, cette période étant choisie de façon à déranger le plus les Compagnies et le public.

Sur les 400,000 employés des lignes anglaises, 200,000 sont attachés à la traction et la moitié de ces derniers sont des trades' unionistes. La grève réunirait donc la moitié du personnel de la traction.

Navire coulé dans la Gironde

C'est le trois mâts allemand *Otto*, provenant de New-York, avec un chargement de pétrole, à destination de Blave, qui fit collision et coula le brick français *Bonne-Joséphine*.

Courses de taureaux

Le conseil d'Etat vient de déclarer définitivement régulière la jurisprudence administrative suivant laquelle les préfets d'un certain nombre de départements du Midi ont annulé les arrêtés municipaux autorisant des courses de taureaux avec mise à mort de l'animal.

Sans s'occuper, dans l'espèce, de la fameuse question de savoir si le taureau est ou non un animal domestique, le conseil d'Etat a estimé que les maires, en pareille matière, n'avaient pu agir que sous la surveillance des préfets. En même temps, le conseil d'Etat a déclaré réguliers les arrêtés préfectoraux interdisant les courses de taureaux avec mise à mort dans toute l'étendue du département. La Cour de cassation s'était déjà prononcée dans le même sens.

L'examen mental de Vacher

Les docteurs Rebatel, Pierret et Lacassagne, désignés pour procéder à l'examen mental de Vacher, ont décliné cette mission si l'assassin n'est pas amené à Lyon.

L'examen à Belley les astreindrait à de très nombreux voyages ; presque chaque jour, ils devraient se rendre dans cette ville et leurs occupations quotidiennes ne leur permettent pas ces fréquents déplacements.

D'ailleurs, rien ne peut s'opposer, une fois l'instruction terminée, au transfert de Vacher à la prison Saint-Paul, à Lyon.

Condamnation à mort

Dans son audience de hier, la cour d'assises de Bône, a condamné à mort le nommé Noël Nicolle qui, le 6 mai dernier, après s'être évadé du pénitencier où il était détenu, assassina Mme Bargelot, institutrice à Kellermann, chez qui le misérable s'était présenté pour demander l'aumône. La victime a laissé sept enfants, et son mari est devenu fou de douleur.

Un coup de Grisou

On écrit de Kaiserslautern :

Un coup de grisou qui a éclaté au puits Frankennolz, près de Hombourg (Palatinat) aurait, d'après la presse Palatine, fait 30 morts et 40 blessés.

DÉPÊCHE

L'affaire Esterhazy

(Par télégramme de notre correspondant)

Paris, 4 décembre 1 h. 15 soir.

Le général Saussier, gouverneur de Paris, vient de donner au premier conseil de guerre, l'ordre d'informer dans l'affaire Esterhazy.

HAVAS.

CHRONIQUE LOCALE

Poids et mesures

Par arrêté en date du 29 novembre, un concours pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures sera ouvert dans chaque département le 27 décembre 1897 à 9 h. du matin.

Secours aux enfants légitimes indigents

Le préfet du Lot vient de prendre un arrêté dont nous extrayons les articles ci-dessous :

Art. 2. — Un secours mensuel de 7 fr. par mois et un secours de 10 fr. pour premiers besoins, pourront être alloués aux enfants légitimes, âgés de moins de trois ans.

Ce secours sera accordé aux veufs, veuves aux maris et aux femmes abandonnés par leurs conjoints ainsi qu'aux chefs de famille qui auront plus de six enfants vivants.

Art. 3. — Cette mesure aura son effet à dater du 1^{er} janvier 1898.

Art. 4. — Dans le cas d'épidémies, de maladies ou de misère extrême, des secours d'une somme unique pourront aussi être alloués exceptionnellement aux enfants légitimes indigents, âgés de moins de trois ans.

CAHORS

Le pain à Cahors

Nous avons annoncé que nos édiles auront à examiner, lundi prochain, une demande des boulangers tendant à une nouvelle augmentation du pain.

Cette demande est elle justifiée ?

Nous osons espérer que nos conseillers apporteront la plus scrupuleuse attention à l'examen de cette question qui intéresse à un si haut degré la classe laborieuse de notre ville.

Nomination

M. Laviale est nommé huissier près le tribunal civil de Cahors.

Réception

Au cercle militaire a eu lieu jeudi, une réception en l'honneur de MM. le commandant Prince, nouvellement promu ; le capitaine Tournier récemment arrivé au corps ; le lieutenant Hébrard et le médecin aide-major de 2^e classe Cassan, nouvellement promu. Par suite du mauvais temps, la musique ne s'est pas fait entendre sur la terrasse du Cercle.

Tribunal correctionnel

Audience du 2 décembre

Prestation de serment. — Au début, M. Joseph Vison, surnuméraire des contributions indirectes à Moulin, récemment nommé à la direction de Cahors, en remplacement de M. Delbreil, prête le serment prescrit par la loi.

Délit de chasse. — Cyprien Lagarde, 18 ans, domestique à Montdoumerc, 25 fr. d'amende ; Jean-Pierre Lacam, 38 ans, cultivateur à Lavaysse, commune de Lherm, 30 fr. d'amende ; Charles Massabée, propriétaire à Prayssac, 25 fr. d'amende (chasse au trébuchet) ; Célestin Luc, 48 ans, domestique à Belfort, 25 fr. d'amende ; Fourès âgé de 13 ans, domestique à Montdoumerc, 5 fr. d'amende (chasse au trébuchet).

Violences. — Le tribunal condamne par défaut, à quinze jours de prison, le nommé Frélic Delfau, ex-ouvrier au pont de Vire pour avoir porté des coups et fait des blessures au nommé Fabre, ouvrier sur le même chantier.

Outrage à un citoyen chargé d'un service public. — La femme Anna Deschamps, épouse Montini, marchande ambulante, originaire de Decazville, qui a injurié le 16 septembre dernier à Prayssac, le garde champêtre de cette commune, est condamnée par défaut à 25 fr. d'amende.

Violences légères et voies de fait. — Le 13 octobre dernier, le soldat réserviste Maury, de Laverantière, se trouvait avec sa compagnie en terrain varié du côté de Faillal, ancienne route de Paris, lorsqu'en passant dans une friche, le nommé Louis Desprats, propriétaire de ce terrain, l'appréhenda au collet et le secoua vivement. Maury mit

baïonnette au canon et put ainsi continuer son chemin. Le tribunal condamne Desprats à deux jours de prison : mais, vu ses bons antécédents, il le fait bénéficier du sursis.

Coups et blessures. — Les nommés Martin Balagayrie, 39 ans, et Etienne Balagayrie, 20 ans, tous deux cultivateurs à Crayssac, prévenus de coups et blessures sur la personne du sieur Baptiste Gélis, propriétaire au même lieu, sont condamnés : Jean Martin, à 25 francs d'amende et Etienne Martin, à 16 francs et solidairement aux dépens.

Vol. — La nommée Marie Lagarde, épouse Gavin, âgée de 27 ans, ménagère à Limogne, s'est introduite le 30 septembre dernier dans la grange de son voisin, le sieur Guilhem et a dérobé, dans une malle du domestique de ce dernier, un porte-monnaie contenant une somme de 25 francs. La femme Gavin est condamnée à vingt jours de prison.

Diffamation. — Le nommé Joseph Marlas, 44 ans, limonadier à Cahors, qui a tenu des propos diffamatoires à l'encontre du sieur Froment, maçon au faubourg Cabessut, est condamné à 16 francs d'amende et à 20 francs de dommages-intérêts.

Arrestation. — La police vient d'arrêter pour vagabondage la nommée Marie-Virginie Bulle, née à Pontarlier.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 DÉCEMBRE 1897

Nos Petits Troupiers (allegro)	Auvray.
La Dame de Pique (ouv.)	Suppé.
Sonate en ut mineur (Adagio)	Beethoven.
Ballet de Coppélia	Delibes.
Marche de Tannhäuser	Wagner.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 4 décembre 1897

Décès

Cestarès, Marie-Cécile, V^e Chassaing, 68 ans, rue du Lycée

Arrondissement de Cahors

CASTELFRANC. — Nous sommes heureux de féliciter M. le maire de sa fermeté. Malgré la nouvelle protestation des boulangers, qui demandaient une élévation de prix, il a bien vu que la taxe établie, 0 fr. 33 la 2^e qualité et 0 fr. 35 la 1^{re}, le kilo, donnait satisfaction à tout le monde.

— *La situation.* — Comme suite à la situation dont nous avons parlé et dont nous parlons aujourd'hui, au sujet de la grève des boulangers, notre correspondant nous affirme que M. le Maire, ne pouvant arriver à concilier les intérêts de la population et ceux des boulangers, aurait la ferme intention de donner sa démission.

C'est peut-être chose faite à l'heure qu'il est.

BEN BACHIR
AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob!
C'était écrit !

XVIII

DEUX CADAVRES DANS UNE BARQUE

— « Vous monterez dans l'embarcation que vous dirigerez tout droit et vous arriverez ainsi à débarquer sur la côte d'Espagne. »

— « Allah soit loué ! nous avons rencontré un homme juste et bon ; merci, merci mille fois. »

Le soleil dardait depuis quatre heures environ ses rayons brûlants sur ce coin de la terre, lorsqu'ils arrivèrent au rivage, le lendemain matin.

Ben Bachir leur donna des provisions sans vouloir accepter aucune récompense, ils montèrent dans l'embarcation laissée vacante par la mort de Mahmoud et cinglèrent du côté de l'Espagne après lui avoir baisé les mains avec reconnaissance.

— « Qu'Allah vous protège, qu'Allah soit

(1) Traduction et reproduction réservées.

avec vous ! » leur dit ce bienfaiteur inattendu. Une autre fois, notre gardien, entendant les chiens aboyer, sortit de la tente et vit à la porte de l'enclos un homme et une femme arabes qui l'appellèrent à leur secours.

— « Nous sommes, dit l'indigène, deux pauvres (suesquies) malheureux qui avons quitté la terre française pour échapper aux vexations continues d'un officier qui poursuivait ma femme de ses trop pressantes instances pour me l'enlever. Nous venons demander l'hospitalité à la terre marocaine. »

— « Qu'ils soient maudits, ces roumis, ces chiens de roumis, chiens, fils de chiens ! Entrez, mangez et reposez-vous. »

Ils ne se firent pas répéter deux fois cette bienveillante invitation. C'était un couple encore jeune, de bonne taille et de bonne figure, mais pauvrement vêtu. Il était facile de voir que l'affection qu'ils avaient l'un pour l'autre ne les avait pas enrichis.

Ben Bachir, après leur avoir donné des vêtements plus confortables, leur dit :

— « Je ne peux vous retenir ici plus longtemps n'étant que le gardien de ces tentes, mais je vais vous conduire à ma demeure sur laquelle vous veillerez en mon absence qui ne peut être de bien longue durée, je vous donnerai des vivres pour une quinzaine de jours. Je vous achèterai ensuite quelques chèvres et quelques brebis. »

— « Merci mille fois, sidi. Qu'il soit fait selon votre désir. »

Ben Bachir ignorait que le nouveau venu lui racontait un mensonge. Cet homme avait

par amour assassiné le mari de la femme qui l'accompagnait et qu'il avait enlevée, avec son consentement d'ailleurs. L'ancien berger, qui avait été victime de pareil crime, ne se serait certainement pas montré aussi complaisant, s'il avait connu la vérité et les aurait assurément congédiés.

Il les conduisit sur le champ à sa tente, les y installa et revint précipitamment à celles qui avaient été confiées à sa garde.

Quels ne furent pas en arrivant son étonnement et sa stupéfaction en voyant les chiens tous percés de balles. La vieille servante était baïlonnée ; on lui avait lié les jambes et les bras. Tout était bouleversé, on avait emporté tous les objets de quelque valeur. Ils s'empressèrent d'éteindre un commencement d'incendie qui allait se propager en quelques minutes et courut à la pauvre arabe qu'il débarrassa en deux tours de main de son baillon et de ses liens.

— « Ah ! les chiens, fils de chiens ! s'écria-t-elle, ils ont tout emporté. Ils n'étaient pourtant que deux, c'était des roumis, qu'Allah les réduise en poussière. »

Au signalement qu'elle lui donna ensuite des deux étrangers, il lui fut facile de reconnaître qu'ils n'étaient autres que les deux frères de Ramonda.

— « Peut-être, s'écria-t-il en contenant avec peine sa fureur, est-il encore temps de les rejoindre ! »

Il prit ses armes et se précipita du côté de la mer, en prenant toutefois les plus grandes précautions. Craignant de rencontrer inopinément

les bandits à cause des sinuosités du sentier, il marcha le fusil armé prêt à être épaulé en moins d'une seconde. Arrivé à l'endroit où les détours cessaient et d'où l'on pouvait librement apercevoir la mer, il vit les deux frères occupés à charger dans leur barque les objets volés, s'avança vers eux en rampant et en glissant et parvint à se cacher derrière et à l'abri d'un rocher d'où il pouvait les voir sans être lui-même aperçu.

Leur chargement terminé, ils montèrent dans l'embarcation et prirent les rames pour partir. Ben Bachir choisit le moment où ils se relevaient après s'être baissés tous les deux pour donner les premiers coups d'aviron et les transperça l'un après l'autre de chaque une première balle de son fusil de chasse. Les faucheux, à deux canons ; puis, sans perdre de temps, il rechargea son arme en se rapprochant d'eux et leur tira à chacun une seconde balle presque à bout portant. Cette double mort avait été instantanée.

L'arabe, sans plus s'occuper des deux cadavres qu'il étendit cependant sur le dos et côte à côte, reprit les objets volés, donna à l'embarcation une violente poussée et regagna l'enclos, en remontant par le sentier.

La barque, chassée par le vent, avait dû être portée à une certaine distance de la côte puis ramenée par les vagues sur le rivage où elle s'était échouée.

Voilà comment les habitants de Nemours assistèrent quelques jours plus tard, au spectacle lugubre et terrifiant de deux cadavres assassinés et trouvés au fond d'une barque de pêcheur.

CAILLAC. — Une cantine scolaire est établie à Caillac, pour les élèves des écoles publiques de garçons et de filles.
Nos félicitations à la municipalité et aux instigateurs de l'œuvre.

St-LAURENT. — On nous écrit :
Nous nous demandons pourquoi les travaux de construction de notre maison d'école n'ont pas été encore commencés. Il y a plus d'un mois que ces travaux ont été adjugés et nous ne voyons pas l'adjudicataire à l'œuvre.
Que se passe-t-il donc ?

TOUR-DE-FAURE. — Tour-de-Faure, nous l'avons déjà dit, réclame avec insistance son érection en commune.
Les habitants sont des plus pacifiques, mais ils veulent que leurs intérêts ne soient pas sacrifiés.
Pourquoi le gouvernement ne leur donnerait-il pas satisfaction ?
Nous reviendrons sur cette question.

VIRE. — Les électeurs — nous l'avons annoncé — étaient convoqués dimanche dernier en vue de la nomination de quatre conseillers municipaux.
Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des suffrages, un second tour de scrutin est devenu nécessaire.
Les suffrages se sont répartis au premier tour, sur plus de vingt électeurs.
Nous espérons que dimanche prochain, il y aura plus de discipline et que de sincères républicains seront élus.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Foire. — Le marché aux oies grasses et foies gras, était assez bien approvisionné.
Oies, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le kilo.
Foies d'oies, de 4 fr. à 4 fr. 50 id.
Volaillies, (poules et canards), de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 le k.
Lapins, de 0 fr. 30 à 0 fr. 35 le k.
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
Blé, de 21 à 24 fr. les 4/5.
Maïs, de 10 à 12 fr. id.
Noix, de 11 à 12 fr. l'hectolitre.
Pommes de terre et châtaignes, de 5 à 6 fr. les 4/5.
Boeufs gras, de 32 à 35 fr. les 50 kilog.
Atelages, prix ordinaires.

MONTCUQ. — Noyé. — Jeudi, le jeune Dupeyron, âgé de 8 ans se levait de table et se dirigeait vers le moulin de Vilas. Quelques instants après, ses parents apercevaient sa coiffure surnageant dans le réservoir. Le meunier l'ayant mis à sec, on y trouva le cadavre du jeune garçon.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que le distingué et sympathique M. Bergé, procureur de la République à Figeac, est nommé procureur près le Tribunal civil de Marmande.

Ce déplacement on le sait a été demandé avec insistance par le *Télégramme*.
M. Darlan n'a pas fait la sourde-oreille. Il lui a plu avant de quitter le pouvoir, d'être agréable au *Télégramme*, et d'étaler une fois de plus sa toute puissance.
Nous n'insisterons pas davantage

St-CÉRÉ. — Le conseil municipal ayant été dissous, les électeurs de la commune de St-Céré sont appelés à élire leurs représentants au sein de l'assemblée municipale.
Nous avons confiance dans le résultat du scrutin. Les habitants de St-Céré ont montré plusieurs fois qu'ils savaient comprendre et faire leur devoir. Il ne failliront pas à leur tâche. Ils ne voudront pas confier leurs intérêts à des « girouettes politiques », ou à des hommes qui, une fois au pouvoir, songent bien plus à obtenir pour eux-mêmes les faveurs de l'Administration, qu'à rester fidèles à leur vieux programme républicain.

Arrondissement de Gourdon

INCENDIE D'UNE MAIRIE

VAYRAC. — On nous télégraphie :
Un violent incendie a détruit dans la nuit du 2 au 3, le magnifique hôtel-de-ville de Vayrac. La mairie était autrefois un château féodal ; il a été restauré en 1854. Il comprend outre la mairie, la halle au blé, l'école des garçons, la justice de paix.
Le feu s'est déclaré vers une heure du matin dans les bâtiments occupés par le directeur de l'école ; l'incendie, activé par le vent, s'est propagé avec une extrême rapidité.
Grâce au dévouement de M. Viillard, directeur de l'école, aucun accident de personnes n'est à déplorer. M. Viillard en effet, au milieu de la fumée et des flammes est allé avertir son adjoint dont les appartements sont situés au troisième étage.
C'est au moyen de draps de lit et de couvertures que le directeur, l'adjoint et sa femme sont descendus dans la rue. L'instituteur adjoint a été légèrement brûlé aux mains.
Grâce au dévouement des habitants de Vayrac, les archives de la mairie ont pu être sauvées ; mais les archives de la justice de paix, le mobilier scolaire et celui des instituteurs ont été complètement détruits.
Les pertes s'élèvent approximativement à 100,000 francs et ne sont couvertes que par une assurance de 28,000 fr. au *Phénix*.

— *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Vayrac le dimanche 19 décembre à 1 h. 1/2 du soir.
Sujet de la conférence : L'emploi des engrais et la culture productive des céréales
— *Délégation spéciale.* — A la suite de la démission collective des membres du conseil municipal, un décret en date du 1^{er} décembre courant a institué dans la com-

mune de Vayrac une délégation spéciale pour remplir les fonctions de conseil municipal.

Sont nommés membres de cette commission.
MM. Couzy, agent-voyer, Pech, percepteur, Collon receveur de l'enregistrement.
M. Couzy remplira les fonctions de président.

Les électeurs de la commune de Vayrac sont convoqués, pour le 26 décembre, à l'effet de procéder au renouvellement intégral du conseil municipal.

GOURDON. — *Arrestations.* — Ces jours derniers, la gendarmerie de Labastide-Murat a arrêté la nommée Marie Peyronnenc, née à Lauzès, demeurant à Saint Cernin, prise en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande à la foire de Caniac.
Elle a été écrouée à la prison de notre ville.
Le même jour, la gendarmerie de Frayssinet a arrêté le nommé Simon Peyronnenc, originaire de Labastide-Murat demeurant à Freyssinet, également pris en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande.
Peyronnenc a été aussi écroué à la prison de Gourdon, en attendant sa comparution en police correctionnelle.

GIGNAC. — Est autorisée la création d'un bureau télégraphique à Gignac.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'est bien terminée, aussi s'est-on remis aux affaires. Le marché est aujourd'hui fort bien disposé, les demandes ont afflué sur les fonds d'Etat et nous retrouvons le niveau de la cote sensiblement plus élevé que hier.
Le 3 0/0 s'est avancé à 103.95 en hausse de 22 c. ; le 3 1/2 0/0 finit à 106.60. L'amortissable n'a pas été coté à terme.
Le Crédit Foncier s'est négocié à 655 ; le Crédit Lyonnais est en hausse à 794 ; la Société générale à 530 ; le Comptoir National d'Escompte à 588.
Le Suez cote 3270.
Nos Chemins clôturent ; le Lyon à 1850 ; le Midi à 1455 ; le Nord à 2063 et l'Orléans à 1849.
Parmi les fonds étrangers, l'Italien s'est élevé à 96.15 ; l'Extérieure a passé de 60 13/16 à 61 1/4 ; le Turc est demandé à 2207 ; la Banque ottomane à 586. Le Portugais cote 30.44.
Les fonds Russes sont en hausse : le 3 0/0 1891 à 98.75 ; le 3 1/2 0/0 1894 à 101.15.
Sur le marché en Banque, les actions de la Société Continentale d'Automobile, se sont activement traitées à 144.75 et 145.

Bibliographie

LE MONDE MODERNE, Revue mensuelle illustrée, A. Quantin, éditeur, 5, rue Saint-Benoît, Paris. — Un an : Paris, 18 fr. — Province, 20 fr. — Etranger, 22 fr.
Sommaire du N° de Décembre 1897
Frontispice.
Sigalotte, par P. Vigné d'Octon. — 12 compositions de Popineau.
Les quarante fauteuils de l'Académie française, par H. Buffenoir. — 40 partraits.
William Bouguereau, par Emile Bayard. — 15 reproductions.

Saint-Emilion, par Charles Lallemand. — 11 illustrations par l'auteur.
Napoléon et Béranger, par Paul Crouzet. — 18 illustrations.
Le petit musée, par André Godard. — 3 compositions de Ch. Weisser.
Un music-hal derrière le rideau, par C. de Néronde. — 13 illustrations.
Le mouvement littéraire, par Léo Claretie.
Chronique théâtrale, par Maurice Lefèvre.
Causerie scientifique, par G. Mareschal. — 6 figures.
Événements géographiques et coloniaux, par Gaston Rouvier. — 5 illustrations.
Memento encyclopédique. — 4 illustrations.
Questions financières. — La Mode du mois. — Carnet féminin. — Le Mois comique. — La cuisine du mois. — Jeux et Récréations. — Bibliographie.
Supplément musical : Les maîtres chanteurs de Nuremberg, de Richard Wagner.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 49 (4 Décembre 1897).
1^o Chez les Bouriates de l'amour, par M. Chimkiévitch.
2^o A travers le monde : En Andorre. Une étrange coutume judiciaire, par M. Charles Romen.
3^o Civilisations et religions : Les Suisses en dehors de la Suisse.
4^o Dans le monde du travail : La cloche russe de Châtellerault.
5^o La lutte économique : Les progrès de la marine marchande japonaise.
6^o Parmi les races humaines : La monnaie usitée à Madagascar.
7^o Livres et Cartes.
8^o Conseils aux voyageurs : La Navigation côtière, Marée, par M. le capitaine L. Muller.
Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1305^e livraison (4 Décembre 1897).
Le démon des sables, par Gustave Toudouze.
— Sports excentriques, par Edmond Renoir. — L'héritage des Derbanne, par A. Verley. — Du petit au grand. — La « Puite en Égypte » par M. E. Duhouset.
Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.
Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.
Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.
Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

XIX

RETOUR A LA VILLA

Mohammed Ben Bachir, sa triple vengeance satisfaite, convaincu que Zohra, dans sa fuite, n'était pas restée dans les parages habités par son odieux ravisseur, descendit le lendemain à la caverne, emporta la plus grosse somme qu'il put du trésor qui y était enfoui, dit à la vieille arabe qu'il partait et se rendit à sa tente où il retrouva presque heureux le couple qu'il y avait installé.
Il y fut accueilli avec les démonstrations de joie la plus vive.
— « Je vais, dit-il à ses nouveaux amis, acheter un petit troupeau et de belles poules ; j'y joindrai une bonne quantité d'orge, de blé et de farine ; vous pourrez ainsi vivre tranquilles en attendant mon retour d'un voyage que je vais entreprendre et qui sera peut-être d'assez longue durée. »
— « Tu es notre père, sidi, qu'il soit fait comme tu le désires. Nous prendrons bien soin du troupeau. »
Il alla coucher, pour ne pas les gêner, dans un douar plus éloigné où il reçut l'hospitalité, acheta dès le lendemain les animaux qu'il avait promis à ses hôtes et les leur amena trois jours après. Il y en avait assez et d'assez belle qualité pour suffire à l'entretien d'un ménage arabe de deux personnes.
— « Les dangers sont grands du côté de la frontière, leur dit-il en les quittant, si je ne suis par revenu après trois lunes écoulées, tout ce que je laisse ici vous appartiendra et vous pourrez en faire tel usage que bon

vous semblera, car je n'ai pas d'héritier. »
— « Qu'Allah soit avec toi et te protège, sidi », lui répondirent-ils en lui baisant les mains.
Ben Bachir n'avait pas été plus heureux que Meriem dans ses tentatives pour retrouver Zohra. Il lui tardait d'autant plus de revoir la jeune négresse, le docteur Alexandre et ses hôtes, qu'il soupçonnait sa maîtresse d'être rentrée sur la terre française. Peut-être en avait-on des nouvelles.
Il partit donc le matin à l'aurore, arriva près de la frontière sur les neuf heures et attendit, couché à l'ombre d'un arbre dans une épaisse broussaille, l'approche de la nuit, pour franchir sans encombre cette dangereuse limite.
Il arriva vers onze heures du soir à la maison de campagne du docteur, hêla le veilleur de nuit et se fit reconnaître. On lui ouvrit aussitôt les portes des trois palissades, il entra et alla se coucher dans son lit ordinaire, près des chevaux et du troupeau. Son impatience d'apprendre quelques renseignements était telle, que le sommeil ne put fermer sa paupière.
Il alla à la rencontre de Monsieur Alexandre, qui avait l'habitude de se lever à la même heure que le soleil.
— « Eh bien ! pèlerin, El Hladj, lui dit gaiement l'excellent homme ? Qu'y a-t-il de nouveau ? »
— « Hélas ! sidi, je n'ai pas été dans mes recherches plus heureux que la négresse. Après avoir fouillé les broussailles de la forêt, jusqu'au moindre buisson et les rochers de la

côte jusqu'à la moindre fissure, j'ai interrogé les habitants des douars voisins qui m'ont dit ne pas connaître celle que je cherche et que je désire de tous mes vœux retrouver, parce que je n'aime qu'elle au monde.
— « J'ai même été, sidi, visiter une nommée M'rabouta, prophétesse célèbre, estimée et vénérée dans toute la contrée. Elle occupe une caverne obscure à mi-côte d'une montagne élevée d'où on aperçoit la mer dans le lointain. J'entrai et lui exposai brièvement le but de mon voyage.
— « Couche-toi sur ce tapis, me dit-elle. »
« Elle alluma ensuite une espèce de réchaud sur lequel elle fit chauffer du café qu'elle me dit de boire ; je le trouvai très fort et aromatisé d'une odeur qui me porta subitement à la tête. Puis, elle se chauffa, à demi-nue, et les cbeuveux en désordre à la flamme de ce foyer, se jeta sur un autre tapis, s'y roula dans d'affreuses convulsions et prononça des paroles incohérentes en poussant de grands cris :
— « Gloire à Allah ! disait-elle, je la vois, elle est par là et elle montrait du doigt la patrie du prophète, qu'Allah soit loué ! on l'entraîne, on l'enlève à demi-morte. Du sang, du sang, du sang, je vois couler des flots de sang ! Va, cours, vole, sa vie est en danger. » Puis elle se tut et après une dernière contorsion, s'arrêta comme épuisée.
« Je n'avais que compris assez mal le sens de ses paroles, ayant moi-même la tête étourdie comme si j'étais ivre. Après lui avoir donné une bonne somme, je sortis en chancelant de la caverne de la prophétesse qui ne

m'avait rien appris. »
« Me voilà devant vous désolé et désespéré. »
— « Et ton ennemi, le ravisseur, l'as-tu rencontré ? »
— « Je ne l'ai pas vu, sidi, j'ai au contraire évité sa rencontre. »
— « Ne perds pas courage, Ben Bachir, tu verras Meriem, elle a quelque chose à te dire. »
— « Gloire à Allah ! sidi, je lui parlerai, merci mille fois. »
Meriem parut à son tour, joyeuse de le revoir et lui dit qu'elle avait à lui faire des confidences assez longues.
— « Zohra n'est pas morte, ajouta-t-elle ; elle n'est même pas bien loin d'ici, mais il ne sera pas facile de l'approcher. Je te raconterai tout ce que je sais à l'heure où tout le monde fait la sieste dans la maison. Trouve-toi alors dans le verger, sur le banc placé près des orangers. »
— « J'y serai, merci ! »
A l'heure dite, Ben Bachir, impatient, était déjà au rendez-vous lorsque Meriem arriva et s'assit auprès de lui :
— « Ben Bachir, lui dit-elle, tu sais que je vais souvent au marché de la ville pour les provisions de la maison. »
— « Je le sais, Meriem. »
— « Je m'y trouvais, il y a une dizaine de jours, lorsque j'appris comme tout le monde qu'on avait trouvé deux hommes assassinés au fond d'une barque.

(A suivre).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 70	103 95
3 0/0 amortissable.....	102 50	—
3 1/2 0/0 1894.....	106 45	106 60
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 50	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	91 50	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 25	91 —
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 90	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 —	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	107 —	—
— Daïra-Sanieh (20f r ¹⁸).....	104 50	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 50	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	108 —	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	—	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 65	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	—	—
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	—	—
Roumain 5 0/0 1875.....	—	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 80	—
— 4 0/0 1880.....	103 00	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	104 50	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103 60	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 —	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 20	94 20
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 20	100 90
Turc, série D.....	22 15	22 10
Ottomanes priorité (500 f).....	458 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	—	485 —
Banque de France.....	3775 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	870 —	867 —
Comptoir national d'escompte.....	588 —	588 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	655 —	655 —
Crédit indust. et commercial.....	607 —	—
Crédit lyonnais.....	793 —	793 —
Société de Crédit mobilier.....	52 —	—
Société générale.....	525 —	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	470 50
— (t. rouges).....	466 50
Est-Algérien, 3 0/0.....	474 25
Est, 3 0/0.....	—
— nouvelles, 3 0/0.....	487 —
Midi, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	481 50
Nord, 3 0/0.....	487 50
— nouvelles, 3 0/0.....	496 —
Orléans, 3 0/0.....	486 —
— 1884, 3 0/0.....	483 —
Ouest, 3 0/0.....	483 75
— nouvelles, 3 0/0.....	482 50
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	478 —
Sud de la France, 3 0/0.....	460 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	577 —
— 1869, 3 0/0.....	434 —
— 1871, 3 0/0.....	418 25
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	110 —
— 1875, 4 0/0.....	587 —
— 1876, 4 0/0.....	—
— 1886, 3 0/0.....	405 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	101 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	392 75
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	400 75

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.

La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en repos

satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt-souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).



SUPRÊME
EAU DE NOIX



LOUIS DENOIX A BRIVE la Gaillarde
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

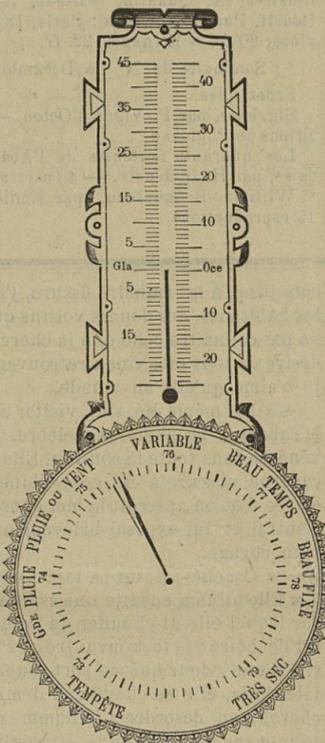
SPECIALITÉS:

Anisette et Liqueurs supérieures
Sirops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)
double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour: 0.4
Id. maxima de la veille: 6.3
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

URGENT. — On demande un instituteur et une institutrice pour entrer en fonction de suite. — Adresse au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE:
1/2 deuil 0.50. — Grand deuil 0.75

Enveloppes blanches: 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil: 1.50 le cent.
Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port: 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M^{me} JEAN ESCLAIVISSAT.

N° 7. Madame R. BOUSSENARD

N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER

N° 8. R.-M. BONVALOT

N° 3. F.-H. ROUGEMONT

N° 9. LUCIEN ROUGIER
LICENCIÉ EN DROIT

N° 4. MAURICE FRESNIEUX
Attaché à la Banque de France

N° 10. P. SOURDINAIN

N° 5. M. BOULDOIRE

AURILLAC.

N° 11. R. MIRANDOL
BERGERAC (DORDOGNE).

N° 6. M. & M^{me} GUSTAVE BRISSAC
7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.

N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT
Sergent-major au 223^e de ligne

N° 16. Alexandre Decourcelles
Médecin

N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals

N° 17. Daniel & Charles Franqueville
BORDEAUX

N° 15. Gaston Bergerat

N° 18. Madame Jean Haudouire
Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquies
Etudiant en Droit

N° 22. Baptiste Rambrac

N° 20. H. Bourdier

N° 23. René Duchesne

N° 21. Madame H. Suchet

N° 24. A. Coulon

Paraîtra prochainement

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du Département du Lot

1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES

Prix: 2 Francs

PAR LA POSTE: 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du JOURNAL DU LOT, Cahors.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse:

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix: 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).